

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX (Drôme)  
SEANCE DU 07 février 2025**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal..... 19  
 Nombre de membres en exercice..... 19  
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération..... 19  
 Date de la convocation et d'affichage..... 03 février 2025

**N°2025-009 : ENSEMBLE POLYVALENT  
Tarifs de locations applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le SEPT FEVRIER à 19h30, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine PELTIER, Maire.

**PRESENTS** : Catherine PELTIER, Maire ; Jean-Paul SALISSON, Alexia DUVAL, Louis CLAPPIER, Anne-Lore ANDRE, adjoints ; Suzanne SPIEGEL, Bernard ROLLIN, Jean-Luc HYVERT, Thierry DARRIBERE, Maxime SAVOYE, Joseph CELLIER, Juliette CAROFF et Michel DIDIER.

**PROCURATIONS** : Catherine ALBRECH à Jean-Paul SALISSON, James EPTING à Bernard ROLLIN, Damien SABBAGH à Anne-Lore ANDRE et Michel CHAPET à Joseph CELLIER.

**ABSENT** : Julie LE RAT.

Anne-Lore ANDRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**LA SEANCE EST OUVERTE :**

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2024-011 du 23 février 2024 relative aux tarifs de locations applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024, à savoir :

**LOCATION DE MATERIELS**

☞ 1 table de 2 mètres..... 3,20 €  
 ☞ 1 chaise..... 1,10 €

**LOCATION POUR LES HABITANTS GENISSOIS**

	LOCATION	ARRHES	CAUTION
☞ Foyer	180,00 €	45,00 €	360,00 €
☞ Salle des fêtes	395,00 €	98,75 €	790,00 €
☞ Salle des fêtes + hall	425,00 €	106,25 €	850,00 €

**LOCATION AUTRES ORGANISMES (hors associations génissoises Réf. §1.3.2 du règlement)**

	LOCATION	ARRHES	CAUTION
☞ Foyer	300,00 €	75,00 €	600,00 €
☞ Salle des fêtes	785,00 €	196,25 €	1.570,00 €
☞ Salle des fêtes + hall	850,00 €	212,50 €	1.700,00 €
☞ Gymnase + hall	1.400,00 €	350,00 €	2.800,00 €

**FORFAIT « ENERGIES ET CONSOMMABLES » POUR LES ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf. §1.3.2 du règlement)**

Pour toutes les associations, pour les stages ou toutes manifestations

☞ Forfait par jour d'utilisation quelle que soit la salle utilisée (toute journée commencée est due).....45,00 €/j

**CAUTIONS DEMANDEES AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf §1.3.2 du règlement)**

☞ 1 caution en début d'année (à la remise des clés en septembre) pour les activités hebdomadaires, soit

- Utilisation de la salle des fêtes.....240,00 €
- Utilisation du foyer.....140,00 €
- Utilisation du gymnase.....650,00 €
- Utilisation du dojo.....140,00 €
- Utilisation de l'ancienne mairie (étage 1 ou 2).....140,00 €

☞ 1 caution à chaque manifestation.....100,00 €

- Après étude en commission finances, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

- La discussion est ouverte et Madame le Maire demande l'avis du Conseil.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
- Après délibération et vote à l'unanimité,

➤ **FIXE** les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 comme suit :

#### LOCATION DE MATERIELS

☞ 1 table de 2 mètres .....	3,20 €
☞ 1 chaise .....	1,10 €

#### LOCATION POUR LES HABITANTS GENISSOIS

.....	LOCATION .....	ARRHES.....	CAUTION
☞ Foyer .....	180,00 €	45,00 €	360,00 €
☞ Salle des fêtes .....	395,00 €	98,75 €	790,00 €
☞ Salle des fêtes + hall .....	425,00 €	106,25 €	850,00 €

#### LOCATION AUTRES ORGANISMES (hors associations génissoises Réf. §1.3.2 du règlement)

.....	LOCATION .....	ARRHES.....	CAUTION
☞ Foyer .....	300,00 €	75,00 €	600,00 €
☞ Salle des fêtes .....	785,00 €	196,25 €	1.570,00 €
☞ Salle des fêtes + hall .....	850,00 €	212,50 €	1.700,00 €
☞ Gymnase + hall .....	1.400,00 €	350,00 €	2.800,00 €

#### FORFAIT « ENERGIES ET CONSOMMABLES » POUR LES ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf. §1.3.2 du règlement)

Pour toutes les associations, pour les stages ou toutes manifestations

- ☞ Forfait par jour d'utilisation quelle que soit la salle utilisée (toute journée commencée est due)..... 45,00 €/j

#### CAUTIONS DEMANDEES AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf §1.3.2 du règlement)

- ☞ 1 caution en début d'année (à la remise des clés en septembre) pour les activités hebdomadaires, soit
  - Utilisation de la salle des fêtes .....
  - Utilisation du foyer .....
  - Utilisation du gymnase.....
  - Utilisation du dojo .....
  - Utilisation de l'ancienne mairie (étage 1 ou 2).....
- ☞ 1 caution à chaque manifestation.....

➤ **DIT** que ces recettes seront prévues au budget primitif 2025 à l'article 752 « revenu des immeubles » et 7083 « locations diverses ».

Mme Anne-Lore ANDRE,  
Secrétaire,



Pour copie conforme  
Mme PELTIER Catherine,  
Maire.


